



Risque et possibilité d'abandon de poste ? [Terminé]

Par **Neomag**, le **16/09/2011** à **16:00**

Bonjour à tous,

J'ai mon amie qui a un petit souci, je vous l'explique :

Elle travaille en cdi dans une entreprise mais vient de trouver un autre travail qui est plus en adéquation avec ses ambitions personnelles (aussi en cdi). Ce nouveau travail commence le 1e octobre. Elle a donc envoyé sa lettre de démission à sa responsable actuelle en lui précisant qu'elle partirait pour la fin du mois de septembre. La lettre a été reçue le 12 septembre (Accusé de réception) et logiquement elle a un préavis d'un mois. Le problème est qu'elle vient de recevoir un courrier hier comme quoi son employeur a accepté sa démission mais qu'elle ne pourrait partir que le 11 octobre.

Voilà donc le souci. Le dialogue avec sa responsable semble compromis donc elle pensait faire un abandon de poste et commencer dans sa nouvelle entreprise le 1e octobre.

Que risque t-elle ? Est-ce possible d'abandonner son poste et de commencer un autre travail dans ce genre de délai ?

En vous remerciant par avance pour vos réponses

Par **P.M.**, le **16/09/2011** à **17:28**

Bonjour,

La salariée risque que l'employeur actuel lui réclame des dommages-intérêts fonction du préjudice subi par l'entreprise et prévienne l'autre employeur qu'il se trouve en situation de concurrence déloyale puisqu'elle n'est pas encore libre de tout engagement au moment de l'embauche illicite et donc que des poursuites vont être engagées devant le Tribunal de Commerce...

Par **Neomag**, le **19/09/2011** à **13:58**

Je vous remercie pour vos précisions, je vais les transmettre à qui de droit !

Le sujet peut être fermé.